

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE338

présenté par

M. Pauget, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 34 BIS

Après le mot :

« concernée »,

supprimer la fin de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.